

Département  
**ALLIER**  
Arrondissement  
**MONTLUCON**  
Commune  
**LA CELLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Séance du 11 avril 2024

---

Nombre des Conseillers:  
en exercice : 10  
présents : 7  
pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal s'est assemblé salle de réunion de la Mairie, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame BOULON Elise, Maire.

**Présents** : Mmes BOULON Elise, BOUBAT Isabelle, POIRET Pascale, MM, LINTIGNAT Anthony, ROBLOT Claude, TAUVERON Claude, VALTON Jean-Pierre.

**Absent ayant donné pouvoir** : M BAYLOT Éric (pouvoir donné à M ROBLOT Claude)

**Absent** : Mme DANIEL Marie-Noëlle, M BOUTET Jérôme

**Secrétaire de séance** : M. ROBLOT Claude

**Date de la convocation** : 28 mars 2024

---

**OBJET: Approbation et vote du Compte de Gestion 2023 - n°  
2024-04-1**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le SGC de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Membres du Conseil en même temps que le compte administratif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (8 voix pour) :

- **VOTE** le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Approbation et vote du Compte Administratif 2023 - n°  
2024-04-2**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2023 à l'ensemble des Conseillers et arrête ainsi les comptes (en euros) :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>573 491,90</b>
	Réalisé :	<b>198 581,96</b>
	Reste à réaliser :	<b>78 197,46</b>

Recettes	Prévu :	<b>573 491,90</b>
	Réalisé :	<b>205 365,53</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>701 974,90</b>
	Réalisé :	<b>251 789,58</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes	Prévu :	<b>701 974,90</b>
	Réalisé :	<b>745 153,42</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>6 783,57</b>
Fonctionnement :	<b>493 363,84</b>
Résultat global :	<b>500 147,41</b>

Mme le Maire quitte la salle pour que les Membres présents passent au vote ; M. ROBLOT Claude est élu à l'unanimité Président pour ce seul vote.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 voix pour) :

- VALIDE le Compte Administratif 2023 tel que mentionné ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **OBJET : Affectation des résultats 2023 - n° 2024-04-3**

Le Conseil Municipal :

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître (en euros) :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>82 106,94</b>
- un excédent reporté de :	<b>411 256,90</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>493 363,84</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>6 783,57</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>78 197,46</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>71 413,89</b>

**DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>493 363,84</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>71 413,89</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>421 949,95</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>6 783,57</b>

**OBJET: Fixation des taux d'imposition 2024 - n° 2024-04-4**

Madame le Maire donne lecture aux Membres présents des taux d'imposition en vigueur, votés en 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 32,27 %
- Taxe foncière sur non bâti : 34,40 %
- Taxe habitation : 19,73 %

Où cet exposé et après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (8 voix pour) :

- **DECIDE** d'accepter ces taux pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'état 1259 COM.

**OBJET: Subventions aux associations - n° 2024-04-5**

Madame le Maire donne lecture, pour information, de la liste des subventions que la commune avait attribuées aux associations au cours de l'exercice 2023

Elle demande au conseil municipal de définir les subventions qu'il souhaite allouer pour l'année 2024

Mme BOUBAT Isabelle, présidente de l'Amicale La Celloise n'a pas pris part ni à la discussion, ni au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (7 voix pour) :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes (en euros) :
  - o Coopérative Scolaire Vieux Bourg 350.00
  - o Club de l'Amitié de La Celle 300.00
  - o Amicale La Celloise 300.00
  - o leBaràCelle 300.00
  - o Centre Social Rural de Marcillat 80.00
  - o Donneurs de sang bénévoles (Larequille) 50.00
  - o Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier 50.00
  - o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Commentry 150.00
  - o Jeunes Sapeurs Pompiers de Commentry 200.00
    - Demande sur investissement reçue le 04/01/2024

**OBJET: Budget primitif 2024 - n° 2024-04-6**

Après avoir donné lecture des différents chapitres, Madame le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du budget primitif 2024 qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 727 427,95 €  
Section d'investissement : 867 716,41 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (8 voix pour) :

- **APPROUVE** les modalités de vote du budget 2024 suivantes :
  - o Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement,
  - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- **APPROUVE** le budget primitif 2024

**OBJET: Modification carte PDIPR - n° 2024-04-7**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de mettre à jour la liste des chemins destinés à la randonnée.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 16 février 1986, 8 février 2006, 5 décembre 2013 et 10 septembre 2019 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent
- au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :
  - demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
    - 1- chemin de Courtanges à la Celle
    - 2- chemin des Chats à Chancaud
    - 3- chemin de Commentry à la Celle
    - 4- chemin de La Celle à la Petite Garde
    - 5- chemin des Bordes aux Courrais
    - 6- chemin de Fonturier à la Roddes et 22- chemin de Fonturier à la Roddes sont regroupés en un seul chemin nommé chemin de Fonturier à la Roddes
    - 7- chemin de la Garde à la Croix Verte
    - 8- chemin de la Villonne à Chabassière
    - 9- chemin des Fumées à la route des Lièvres
    - 10- chemin de la Charbouillerie au ruisseau de La Chau
    - 11- chemin du Caffit aux Courrais
    - 12- chemin de la Celle à Caffit
    - 13- chemin de Caffit à Montaigut
    - 14- chemin de la Celle à Lavalette
    - 15- chemin de la Garde à la Croix Verte
    - 16- chemin de Chancaud au Creux
    - 17- chemin de la RD 156 à Chardonneau
    - 18- chemin de Chardonneau à la Celle
    - 19- chemin de Courtanges à la Croix Verte
    - 20- chemin de la Croix du Bœuf à Commentry
    - 21- chemin du Moulin Clément au bourg
    - 23- chemin de La Trimouille
    - 24- chemin du Petit Villier à Chancaud
    - 25- chemin de La Charbouillerie au ruisseau de La Chau
    - 26- chemin de Chancaud à La Villatte
    - 27- chemin de la Borderie à Chardonneau
    - 28- chemin de la Trimouille aux Sagnes
    - 29- chemin du Bœuf à la queue du Bœuf
    - 30- chemin de la Fayolle à Courtanges
    - 31- chemin de la Corrau à Courtanges
    - 32- chemin du Grand Villier aux Brandes
    - 33- chemin des Brandes
    - 34- chemin du Grand Villier à la Corrau

- 35- chemin des Claudy à Colombier
- 36- chemin de la Côte du Soleil à la Charbouilleire
- 37- chemin des Pièces de la Chaux au ruisseau de la Chaux
- 38- chemin de la Côte à la Coudre
- 39- chemin de la Corre aux Manéchères
- 40- chemin des Boulignons
- 41- chemin de Montendreau à Montingeat
- 42- chemin des Bordes à l'Étang de Charry

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée à la délibération :

0- chemin de Chancaud

**OBJET: Maitrise d'œuvre : diagnostic projet gîte - n° 2024-04-8**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers présents que la maitrise d'œuvre concernant le projet de gîte communal équestre a été attribué à la société X-ÉO ARCHITECTES de Riom

A sa mission de base, il faut rajouter le diagnostic d'un montant de 4 400 € HT

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (8 voix pour) :

- **APPROUVE** l'ajout du diagnostic pour la maitrise d'œuvre à hauteur de 4 400 HT, soit 5 280 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Travaux chemin Bois Sec - n° 2024-04-9**

Madame le Maire informe les Membres présents que le chemin « Bois Sec » nécessite un reprofilage, avec l'ajout de passages d'eau.

Monsieur LINTIGNAT Anthony, 3<sup>ème</sup> Adjoint, en charge du suivi des chemins, a demandé un devis à l'entreprise Jacquet de Thionne qui s'élève à 4500 € HT auquel viendra s'ajouter la fourniture de pierres.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (8 voix pour) :

- **APPROUVE** les travaux du chemin « Bois Sec » par l'entreprise JACQUET pour un montant de 4 500 HT, soit 5 400 € TTC, ainsi que la fourniture de pierres nécessaires à ces travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: Etude technique : projet gîte - n° 2024-04-10**

Madame le Maire donne lecture aux Conseillers présents d'une proposition reçue par l'entreprise ATELIER C concernant la décoration du gîte communal équestre.

Elle expose l'offre d'ATELIER C pour une étude technique globale qui tiendrait compte du cahier des charges « Gîtes de France », l'organisation de l'espace, des matériaux nécessaires pour le mobilier, modélisation 3D... pour la somme de 2 740 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (8 voix pour) :

- **APPROUVE** l'ajout de l'étude technique (mobilier et décoration) proposée par ATELIER C pour la somme de 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Présentation projet gîte**

La séance est close à 21h00

**RECAPITULATIF**

N°	Objet	Pages
2024-04-1	Approbation et vote du Compte Administratif 2023	2024-017
2024-04-2	Approbation et vote du Compte de Gestion 2023	2024-018
2024-04-3	Affectation des résultats 2023	2024-019
2024-04-4	Fixation des taux d'imposition 2024	2024-020
2024-04-5	Subventions aux associations	2024-021
2024-04-6	Budget primitif 2024	2024-022
2024-04-7	Modification carte PDIPR	2024-023 2024-025
2024-04-8	Maitrise d'œuvre : diagnostic projet gîte	2024-026
2024-04-9	Travaux chemin Bois Sec	2024-027
2024-04-10	Etude technique : projet gîte	2024-028

**ÉMARGEMENTS**

Mme BOULON Élise Maire		M. ROBLOT Claude 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme BOUBAT Isabelle 2 <sup>ème</sup> Adjointe		M. LINTIGNAT Anthony 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mme DANIEL Marie-Noëlle Conseillère Municipale	ABSENTE	M. TAUVERON Claude Conseiller Municipal	
M. VALTON Jean-Pierre Conseiller Municipal		M. BOUTET Jérôme Conseiller Municipal	ABSENT
M. BAYLOT Éric Conseiller Municipal	POUVOIR	Mme POIRET Pascale Conseillère Municipale	